



## VILLE D'AUBIGNY-EN-ARTOIS

N° 25/2022

DÉPARTEMENT DU PAS-DE-CALAIS

ARRONDISSEMENT  
D'ARRAS

Le

**Nombre de membres en exercice : 15****Nombre de membres présents : 11****Nombre de votants : 15****DÉLIBÉRATION**

Le quinze septembre deux mille vingt-deux à vingt heures, le Conseil Municipal s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur DESAILLY Jean-Michel, Maire, sur convocation en date du sept septembre deux mille vingt-deux, dont un exemplaire a été affiché à la porte de la mairie.

**Étaient présents :** Mme KWIATKOWSKI Fabienne, Mme DUPUIS Anne-Marie, M. DELCOURT Fernand, Mme DECOTTIGNIES Anne-Marie, M. KARAMANOS Ioannis, Mme DEVAUX Elisabeth, M. ROCHE Sébastien, Mme WIDMAR Magdaléna, M. DUVANEL Christopher, M. DUPUICH Quentin.

**Étaient absents représentés :** M. BERNARD Léon ayant donné procuration à M. DESAILLY Jean-Michel, Mme BOULONNE Olga ayant donné procuration à Mme DUPUIS Anne-Marie, M. CAPRON Ludovic ayant donné procuration à M. DUVANEL Christopher et Mme SOUFFLET-LEMANCEL Claire ayant donné procuration à Mme KWIATKOWSKI Fabienne.

M. DUVANEL Christopher est élu secrétaire.

**OBJET : REVISION DES TARIFS DE LA STRUCTURE D'ACCUEIL PÉRISCOLAIRE (CANTINE-GARDERIE) SELON LES RESSOURCES DES FAMILLES – 2022/2023**

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée les tarifs des services cantine et garderie pour l'année 2022/2023 adoptés par délibération en date du 16 juin 2022.

Il informe l'assemblée que pour des raisons logistiques, la fourniture des repas doit être modifiée. Il en résulte que le plat chaud serait réalisé par l'EHPAD et les entrées et desserts seraient livrés par la société API directement à la cantine scolaire.

Il alerte l'assemblée que le contexte économique actuel impacte fortement le prix des repas facturés par l'EHPAD et par API avec une hausse de 14,57 %. Cette évolution tarifaire s'explique d'une part par l'application de la loi Egalim concernant l'approvisionnement des denrées à hauteur de 50 % de produits durables et de qualité dont 20% de produits issus de l'agriculture biologique. D'autre part, le coût des produits alimentaires a subi une augmentation comprise entre 7% et 10%, les mauvaises récoltes de 2021 provoquent des ruptures de stocks. En plus de la hausse tarifaire des matières premières, la réévaluation constante des salaires, l'augmentation du coût du pétrole et de l'énergie impacte les coûts de livraison, d'électricité, de gaz,...

Vu le décret n°2006-753 du 29 juin 2006 relatif aux prix de la restauration scolaire pour les élèves de l'enseignement public ;

Vu le code de l'éducation et notamment les articles R.531-52 et R.531-53 ;

Vu la loi 98-657 du 29 juillet 1998 d'orientation relative à la lutte contre les exclusions et notamment l'article 147 ;

Vu la précédente délibération en date du 16/06/2022 ;

Considérant le coût de fonctionnement du service ;

Considérant la nécessité de réajuster les tarifs de la cantine ;

Après délibérations, le Conseil Municipal décide, à 14 voix pour et 1 abstention (M. DUPUICH Quentin) :

- De modifier le mode de distribution des repas en autorisant Monsieur le Maire à signer toute contrat directement avec API pour la livraison des entrées et desserts à la cantine scolaire ;

- de fixer les tarifs de cantine – garderie périscolaire pour l'année scolaire 2022/2023, applicables au 03/10/2022, comme suit :

	Tarifs	Tarifs
	2022-2023 Par délibération en date du 16/06/2022	2022-2023 Applicable au 03/10/2022
Cantine et périscolaire 12h à 14h (QF < 617 €)	3.90 €	4.00 €
Cantine et périscolaire 12h à 14h (QF > 617 €)	4.40 €	4.50 €
Garderie périscolaire matin ou midi (sans repas) ou soir (QF < 617 €)	0.80 €	0.80 €
Garderie périscolaire matin ou midi (sans repas) ou soir (QF > 617 €)	0.90 €	0.90 €
Repas Employés communaux et Enseignants	4.10 €	5.72 €

Cette délibération annule et remplace la précédente délibération du 16/06/2022.

-Délibération transmise  
au représentant de l'État le 19 SEP. 2022

-Délibération publiée le 19 SEP. 2022



Pour copie conforme  
Le Maire,

**Jean-Michel DESAILLY**



## VILLE D'AUBIGNY-EN-ARTOIS

N° 26/2022

DÉPARTEMENT DU PAS-DE-CALAIS

ARRONDISSEMENT  
D'ARRAS

Le

Nombre de membres en exercice : 15

Nombre de membres présents : 11

Nombre de votants : 15

## DÉLIBÉRATION

Le quinze septembre deux mille vingt-deux à vingt heures, le Conseil Municipal s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur DESAILLY Jean-Michel, Maire, sur convocation en date du sept septembre deux mille vingt-deux, dont un exemplaire a été affiché à la porte de la mairie.

**Étaient présents :** Mme KWIATKOWSKI Fabienne, Mme DUPUIS Anne-Marie, M. DELCOURT Fernand, Mme DECOTTIGNIES Anne-Marie, M. KARAMANOS Ioannis, Mme DEVAUX Elisabeth, M. ROCHE Sébastien, Mme WIDMAR Magdaléna, M. DUVANEL Christopher, M. DUPUICH Quentin.

**Étaient absents représentés :** M. BERNARD Léon ayant donné procuration à M. DESAILLY Jean-Michel, Mme BOULONNE Olga ayant donné procuration à Mme DUPUIS Anne-Marie, M. CAPRON Ludovic ayant donné procuration à M. DUVANEL Christopher et Mme SOUFFLET-LEMANCEL Claire ayant donné procuration à Mme KWIATKOWSKI Fabienne.

M. DUVANEL Christopher est élu secrétaire.

**OBJET :** BUDGET COMMUNE 2022  
DÉCISION MODIFICATIVE N°2

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité, de procéder au virement de crédits suivant (modification de l'imputation seulement) sur l'exercice 2022 dans le cadre de la convention de co-maîtrise d'ouvrage avec la FDE 62 sur l'opération 286 « Aménagement du Délaissé rue Léona Occre » :

➤ Virement de crédits (En section d'investissement)

CHAPITRE/OPÉRATION	ARTICLE	A REDUIRE	A OUVRIR
<b>DEPENSES</b>			
HCO-45	4581	- 31 674 €	
OPFI-45	4581		+ 31 674 €
<b>TOTAL</b>		- 31 674 €	+ 31 674 €
<b>RECETTES</b>			
HCO-45	4582	- 31 674 €	
OPFI-45	4582		+ 31 674 €
<b>TOTAL</b>		- 31 674 €	+ 31 674 €

-Délibération transmise  
au représentant de l'État le 19 SEP. 2022

-Délibération publiée le 19 SEP. 2022



Pour copie conforme  
Le Maire,

Jean-Michel DESAILLY



## VILLE D'AUBIGNY-EN-ARTOIS

N° 27/2022

Le

DÉPARTEMENT DU PAS-DE-CALAIS

ARRONDISSEMENT  
D'ARRAS

Nombre de membres en exercice : 15

Nombre de membres présents : 11

Nombre de votants : 15

## DÉLIBÉRATION

Le quinze septembre deux mille vingt-deux à vingt heures, le Conseil Municipal s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur DESAILLY Jean-Michel, Maire, sur convocation en date du sept septembre deux mille vingt-deux, dont un exemplaire a été affiché à la porte de la mairie.

**Étaient présents :** Mme KWIATKOWSKI Fabienne, Mme DUPUIS Anne-Marie, M. DELCOURT Fernand, Mme DECOTTIGNIES Anne-Marie, M. KARAMANOS Ioannis, Mme DEVAUX Elisabeth, M. ROCHE Sébastien, Mme WIDMAR Magdaléna, M. DUVANEL Christopher, M. DUPUICH Quentin.

**Étaient absents représentés :** M. BERNARD Léon ayant donné procuration à M. DESAILLY Jean-Michel, Mme BOULONNE Olga ayant donné procuration à Mme DUPUIS Anne-Marie, M. CAPRON Ludovic ayant donné procuration à M. DUVANEL Christopher et Mme SOUFFLET-LEMANCEL Claire ayant donné procuration à Mme KWIATKOWSKI Fabienne.

M. DUVANEL Christopher est élu secrétaire.

**OBJET :** BUDGET COMMUNE 2022  
DÉCISION MODIFICATIVE N°3

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité, de procéder au virement de crédits suivant sur l'exercice 2022 afin d'ouvrir des crédits supplémentaires sur certaines opérations :

➤ Virement de crédits (En section d'investissement)

OPERATION	CHAPITRE/ ARTICLE	A REDUIRE	A OUVRIR
<b>DEPENSES</b>			
286	204/2041582	- 2 565,55 €	
222	21/21312		+ 5 000 €
213	21/2152	- 3 934,45 €	
289	23/2313		+ 1 500 €
<b>TOTAL</b>		<b>- 6 500 €</b>	<b>+ 6 500 €</b>

-Délibération transmise  
au représentant de l'État le 19 SEP. 2022

-Délibération publiée le 19 SEP. 2022



Pour copie conforme  
Le Maire,

Jean-Michel DESAILLY



## VILLE D'AUBIGNY-EN-ARTOIS

N° 28/2022

Le

Nombre de membres en exercice : 15

Nombre de membres présents : 11

Nombre de votants : 15

DÉPARTEMENT DU PAS-DE-CALAIS

ARRONDISSEMENT  
D'ARRAS

## DÉLIBÉRATION

Le quinze septembre deux mille vingt-deux à vingt heures, le Conseil Municipal s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur DESAILLY Jean-Michel, Maire, sur convocation en date du sept septembre deux mille vingt-deux, dont un exemplaire a été affiché à la porte de la mairie.

**Étaient présents :** Mme KWIATKOWSKI Fabienne, Mme DUPUIS Anne-Marie, M. DELCOURT Fernand, Mme DECOTTIGNIES Anne-Marie, M. KARAMANOS Ioannis, Mme DEVAUX Elisabeth, M. ROCHE Sébastien, Mme WIDMAR Magdaléna, M. DUVANEL Christopher, M. DUPUICH Quentin.

**Étaient absents représentés :** M. BERNARD Léon ayant donné procuration à M. DESAILLY Jean-Michel, Mme BOULONNE Olga ayant donné procuration à Mme DUPUIS Anne-Marie, M. CAPRON Ludovic ayant donné procuration à M. DUVANEL Christopher et Mme SOUFFLET-LEMANCEL Claire ayant donné procuration à Mme KWIATKOWSKI Fabienne.

M. DUVANEL Christopher est élu secrétaire.

**OBJET :** BUDGET COMMUNE 2022  
DÉCISION MODIFICATIVE N°4

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité, de procéder au vote de crédits supplémentaires suivant sur l'exercice 2022 suite à l'obtention d'un emprunt pour le projet de réhabilitation de l'église Saint Kilien (opération 279) pour un montant de 600 000,00 € :

➤ Crédits supplémentaires (En section d'investissement)

OPERATION	CHAPITRE/ ARTICLE	DEPENSES	RECETTES
279	23/2313	600 000 €	
OPFI	16/1641		600 000 €
<b>TOTAL</b>		<b>600 000 €</b>	<b>600 000 €</b>

-Délibération transmise  
au représentant de l'État le 19 SEP. 2022

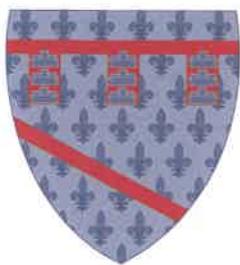
-Délibération publiée le 19 SEP. 2022



Pour copie conforme  
Le Maire,

*Jean-Michel Desailly*  
Jean-Michel DESAILLY





## VILLE D'AUBIGNY-EN-ARTOIS

N° 29/2022

Le

Nombre de membres en exercice : 15

Nombre de membres présents : 11

Nombre de votants : 15

DÉPARTEMENT DU PAS-DE-CALAIS

ARRONDISSEMENT  
D'ARRAS

## DÉLIBÉRATION

Le quinze septembre deux mille vingt-deux à vingt heures, le Conseil Municipal s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur DESAILLY Jean-Michel, Maire, sur convocation en date du sept septembre deux mille vingt-deux, dont un exemplaire a été affiché à la porte de la mairie.

**Étaient présents :** Mme KWIATKOWSKI Fabienne, Mme DUPUIS Anne-Marie, M. DELCOURT Fernand, Mme DECOTTIGNIES Anne-Marie, M. KARAMANOS Ioannis, Mme DEVAUX Elisabeth, M. ROCHE Sébastien, Mme WIDMAR Magdaléna, M. DUVANEL Christopher, M. DUPUICH Quentin.

**Étaient absents représentés :** M. BERNARD Léon ayant donné procuration à M. DESAILLY Jean-Michel, Mme BOULONNE Olga ayant donné procuration à Mme DUPUIS Anne-Marie, M. CAPRON Ludovic ayant donné procuration à M. DUVANEL Christopher et Mme SOUFFLET-LEMANCEL Claire ayant donné procuration à Mme KWIATKOWSKI Fabienne.

M. DUVANEL Christopher est élu secrétaire.

**OBJET :** BUDGET COMMUNE 2022  
DÉCISION MODIFICATIVE N°5

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité, de procéder au vote de crédits supplémentaires suivant sur l'exercice 2022 afin de permettre le remboursement du voyage en Bulgarie (annulé suite à la faillite de Thomas Cook en septembre 2019) par l'APST sur le compte de la commune, qui elle-même se chargera de reverser les sommes dues aux différents participants:

➤ Crédits supplémentaires (En section de fonctionnement)

CHAPITRE	ARTICLE	DEPENSES	RECETTES
67	678	23 696,78 €	
77	7788		23 696,78 €
<b>TOTAL</b>		<b>23 696,78 €</b>	<b>23 696,78 €</b>

-Délibération transmise  
au représentant de l'État le 19 SEP. 2022

-Délibération publiée le 19 SEP. 2022



Pour copie conforme  
Le Maire,

Jean-Michel DESAILLY



## VILLE D'AUBIGNY-EN-ARTOIS

N° 30/2022

Le

Nombre de membres en exercice : 15

Nombre de membres présents : 11

Nombre de votants : 15

DÉPARTEMENT DU PAS-DE-CALAIS

ARRONDISSEMENT  
D'ARRAS

## DÉLIBÉRATION

Le quinze septembre deux mille vingt-deux à vingt heures, le Conseil Municipal s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur DESAILLY Jean-Michel, Maire, sur convocation en date du sept septembre deux mille vingt-deux, dont un exemplaire a été affiché à la porte de la mairie.

**Étaient présents :** Mme KWIATKOWSKI Fabienne, Mme DUPUIS Anne-Marie, M. DELCOURT Fernand, Mme DECOTTIGNIES Anne-Marie, M. KARAMANOS Ioannis, Mme DEVAUX Elisabeth, M. ROCHE Sébastien, Mme WIDMAR Magdaléna, M. DUVANEL Christopher, M. DUPUICH Quentin.

**Étaient absents représentés :** M. BERNARD Léon ayant donné procuration à M. DESAILLY Jean-Michel, Mme BOULONNE Olga ayant donné procuration à Mme DUPUIS Anne-Marie, M. CAPRON Ludovic ayant donné procuration à M. DUVANEL Christopher et Mme SOUFFLET-LEMANCEL Claire ayant donné procuration à Mme KWIATKOWSKI Fabienne.

M. DUVANEL Christopher est élu secrétaire.

**OBJET :** BUDGET SERVICE DES EAUX 2022  
DÉCISION MODIFICATIVE N°1

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité, de procéder au vote de crédits supplémentaires suivant sur l'exercice 2022 du budget Service des Eaux suite à la demande du Trésorier afin de débiter l'amortissement du bien 2021/OP290 soit le réseau d'eau du lotissement Les Rives de la Scarpe:

➤ Crédits supplémentaires (En section de dépenses de fonctionnement et recettes d'investissement)

OPERATION	CHAPITRE/ ARTICLE	DEPENSES	RECETTES
290	040/281756		376 €
OPFI	021/021		-376 €
	023/023	-376 €	
	042/6811	376 €	
<b>TOTAL</b>		<b>0 €</b>	<b>0 €</b>

-Délibération transmise  
au représentant de l'État le 19 SEP. 2022

-Délibération publiée le 19 SEP. 2022



Pour copie conforme  
Le Maire,

Jean-Michel DESAILLY



VILLE D'AUBIGNY-EN-ARTOIS  
N° 31/2022

DÉPARTEMENT DU PAS-DE-CALAIS

ARRONDISSEMENT  
D'ARRAS

Le

Nombre de membres en exercice : 15

Nombre de membres présents : 11

Nombre de votants : 15

**DÉLIBÉRATION**

Le quinze septembre deux mille vingt-deux à vingt heures, le Conseil Municipal s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur DESAILLY Jean-Michel, Maire, sur convocation en date du sept septembre deux mille vingt-deux, dont un exemplaire a été affiché à la porte de la mairie.

**Étaient présents :** Mme KWIATKOWSKI Fabienne, Mme DUPUIS Anne-Marie, M. DELCOURT Fernand, Mme DECOTTIGNIES Anne-Marie, M. KARAMANOS Ioannis, Mme DEVAUX Elisabeth, M. ROCHE Sébastien, Mme WIDMAR Magdaléna, M. DUVANEL Christopher, M. DUPUICH Quentin.

**Étaient absents représentés :** M. BERNARD Léon ayant donné procuration à M. DESAILLY Jean-Michel, Mme BOULONNE Olga ayant donné procuration à Mme DUPUIS Anne-Marie, M. CAPRON Ludovic ayant donné procuration à M. DUVANEL Christopher et Mme SOUFFLET-LEMANCEL Claire ayant donné procuration à Mme KWIATKOWSKI Fabienne.

M. DUVANEL Christopher est élu secrétaire.

**OBJET :** Création d'un poste d'agent de maîtrise territorial

Le Maire rappelle au Conseil Municipal que conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant.

Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services, même lorsqu'il s'agit de modifier le tableau des emplois pour permettre un avancement de grade ou une promotion interne. La délibération doit préciser le grade correspondant à l'emploi créé.

Considérant la nécessité de créer un nouveau grade dans le cadre d'emploi des agents de maîtrise territorial en raison de la réussite d'un agent à l'examen professionnel d'agent de maîtrise ;

Considérant le tableau des emplois adopté par le Conseil Municipal le 08/04/2021,

Vu l'avis du Comité Technique ;

Vu l'arrêté en date du 24 mai 2022 du CDG 62 portant inscription sur la liste d'aptitude à la promotion interne pour l'accès au grade d'agent de maîtrise territorial après examen professionnel au titre de l'année 2022 ;

Le Maire propose à l'Assemblée délibérante :

-la création d'un emploi d'agent de maîtrise territorial (temps complet) et la suppression d'un emploi d'adjoint technique principal de 2<sup>ème</sup> classe ;

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- de modifier ainsi le tableau des emplois en créant un poste d'agent de maîtrise territorial (temps complet), comme suit, à compter du 1<sup>er</sup> novembre 2022.
- De supprimer un poste d'adjoint technique principal de 2<sup>ème</sup> classe à compter de la nomination de l'agent sur le poste d'agent de maîtrise territorial ;



<b>FILIÈRE</b>	<b>CADRE D'EMPLOIS</b>	<b>GRADE</b>	<b>EFFECTIF</b>	<b>TEMPS DE TRAVAIL</b>
Administrative	Rédacteurs territoriaux	Rédacteur principal de 2 <sup>ème</sup> classe	1	35H
	Adjoint administratifs territoriaux	Adjoint administratif territorial principal de 2 <sup>ème</sup> classe	1	35H
		Adjoint administratif territorial	2	35H
Technique	Agent de maîtrise territorial	Agent de maîtrise	1	35 H
	Adjoint techniques territoriaux	Adjoint technique principal de 2 <sup>ème</sup> classe	1	35H
	Adjoint techniques territoriaux	Adjoint technique territorial	4	35H
			1	29H30
Animation	Adjoint territoriaux d'animation	Adjoint d'animation territorial principal de 2 <sup>ème</sup> classe	1	35H
			1	28H
		Adjoint territorial d'animation	1	32H
			1	28H
Culturelle	Adjoint du patrimoine	Adjoint territorial du patrimoine principal de 2 <sup>ème</sup> classe	1	35H
Médico-Sociale	ATSEM	A.T.S.E.M. principal de 2 <sup>ème</sup> classe	1	35H

-Délibération transmise  
au représentant de l'État le 19 SEP. 2022

-Délibération publiée le 19 SEP. 2022



Pour copie conforme  
Le Maire,

*J. Desailly*

Jean-Michel DESAILLY



# VILLE D'AUBIGNY-EN-ARTOIS

N° 32/2022

DÉPARTEMENT DU PAS-DE-CALAIS

Le

Nombre de membres en exercice : 15

Nombre de membres présents : 11

Nombre de votants : 15

ARRONDISSEMENT  
D'ARRAS

## DÉLIBÉRATION

Le quinze septembre deux mille vingt-deux à vingt heures, le Conseil Municipal s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur DESAILLY Jean-Michel, Maire, sur convocation en date du sept septembre deux mille vingt-deux, dont un exemplaire a été affiché à la porte de la mairie.

**Étaient présents :** Mme KWIATKOWSKI Fabienne, Mme DUPUIS Anne-Marie, M. DELCOURT Fernand, Mme DECOTTIGNIES Anne-Marie, M. KARAMANOS Ioannis, Mme DEVAUX Elisabeth, M. ROCHE Sébastien, Mme WIDMAR Magdaléna, M. DUVANEL Christopher, M. DUPUICH Quentin.

**Étaient absents représentés :** M. BERNARD Léon ayant donné procuration à M. DESAILLY Jean-Michel, Mme BOULONNE Olga ayant donné procuration à Mme DUPUIS Anne-Marie, M. CAPRON Ludovic ayant donné procuration à M. DUVANEL Christopher et Mme SOUFFLET-LEMANCEL Claire ayant donné procuration à Mme KWIATKOWSKI Fabienne.

M. DUVANEL Christopher est élu secrétaire.

**OBJET :** Délibération ponctuelle autorisant le recrutement d'un agent contractuel sur un emploi non permanent pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires ;

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, notamment son article 3 – 1° ;

Considérant qu'il est nécessaire de recruter un agent contractuel pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité à savoir un surcroît de travail dû à l'accroissement de l'effectif des élèves de maternelle présents lors du temps périscolaire pour l'année scolaire 2022/2023 ;

Sur le rapport de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré le Conseil Municipal décide, à l'unanimité :

- De créer un emploi non permanent dans le grade d'adjoint d'animation territorial relevant de la catégorie hiérarchique C pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité pour une durée hebdomadaire de 9 heures pour une durée maximale de 9 mois sur une période de 12 mois à compter du 3 octobre 2022.

Cet agent assurera des fonctions d'animateur périscolaire (temps du midi et garderie du soir) à temps non complet (9h/semaine) pendant le temps scolaire.

Il devra justifier d'un diplôme BAFA ou équivalent.

La rémunération de l'agent sera calculée par référence à l'indice brut 382 (échelon 1) du grade de recrutement.

Les crédits correspondants sont inscrits au budget.

-Délibération transmise  
au représentant de l'État le 19 SEP. 2022

-Délibération publiée le 19 SEP. 2022



Pour copie conforme  
Le Maire,

  
Jean-Michel DESAILLY



## VILLE D'AUBIGNY-EN-ARTOIS

N° 33/2022

Le

Nombre de membres en exercice : 15

Nombre de membres présents : 11

Nombre de votants : 15

DÉPARTEMENT DU PAS-DE-CALAIS

ARRONDISSEMENT  
D'ARRAS

## DÉLIBÉRATION

Le quinze septembre deux mille vingt-deux à vingt heures, le Conseil Municipal s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur DESAILLY Jean-Michel, Maire, sur convocation en date du sept septembre deux mille vingt-deux, dont un exemplaire a été affiché à la porte de la mairie.

**Étaient présents :** Mme KWIATKOWSKI Fabienne, Mme DUPUIS Anne-Marie, M. DELCOURT Fernand, Mme DECOTTIGNIES Anne-Marie, M. KARAMANOS Ioannis, Mme DEVAUX Elisabeth, M. ROCHE Sébastien, Mme WIDMAR Magdaléna, M. DUVANEL Christopher, M. DUPUICH Quentin.

**Étaient absents représentés :** M. BERNARD Léon ayant donné procuration à M. DESAILLY Jean-Michel, Mme BOULONNE Olga ayant donné procuration à Mme DUPUIS Anne-Marie, M. CAPRON Ludovic ayant donné procuration à M. DUVANEL Christopher et Mme SOUFFLET-LEMANCEL Claire ayant donné procuration à Mme KWIATKOWSKI Fabienne.

M. DUVANEL Christopher est élu secrétaire.

**OBJET :** Acquisition à l'euro symbolique d'un terrain cadastré AK 186-Sentier Warnier

Dans le cadre de l'aménagement du Chemin du Marais, le Sentier Warnier va disposer de candélabres dont un doit être positionné sur la parcelle cadastrée AK 186 d'une superficie de 31 m<sup>2</sup>.

L'acquisition de ce terrain permettrait d'entretenir librement les équipements publics situés dessus ou dessous et d'agrandir l'accès au sentier.

Le propriétaire a proposé de céder cette parcelle pour un montant symbolique.

De fait, il est proposé d'acquérir ce terrain non bâti, cadastré AK 186, sise Sentier Warnier, au prix de 1€ symbolique.

Considérant l'intérêt de la Commune de se porter acquéreur de ce bien, et de l'intégrer au Sentier Warnier, Vu la proposition de cession faite par l'actuel propriétaire,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment l'article L.2241-1 relatif à la gestion des biens communaux et des opérations immobilières effectuées par la collectivité,

Vu le Code Général de la Propriété des Personnes Publiques, et notamment l'article L.1111-1 relatif aux acquisitions amiables,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales relatifs à la gestion des biens relevant du domaine privé des collectivités territoriales,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité. :

- APPROUVE l'acquisition à l'euro symbolique de la parcelle cadastrée AK 186, sise Sentier Warnier, d'une surface de 31 ca,
- DONNE pouvoir à Monsieur le Maire ou son représentant pour signer tous documents afférents à cette acquisition dont l'acte notarié ;
- DIT que les frais de notaire seront à la charge de la Commune.
- D'INTEGRER cette parcelle au Sentier Warnier ;

-Délibération transmise  
au représentant de l'État le 19 SEP. 2022

-Délibération publiée le 19 SEP. 2022



Pour copie conforme  
Le Maire,

Jean-Michel DESAILLY



## VILLE D'AUBIGNY-EN-ARTOIS

N° 34/2022

DÉPARTEMENT DU PAS-DE-CALAIS

ARRONDISSEMENT  
D'ARRAS

Le

Nombre de membres en exercice : 15

Nombre de membres présents : 11

Nombre de votants : 15

### DÉLIBÉRATION

Le quinze septembre deux mille vingt-deux à vingt heures, le Conseil Municipal s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur DESAILLY Jean-Michel, Maire, sur convocation en date du sept septembre deux mille vingt-deux, dont un exemplaire a été affiché à la porte de la mairie.

**Étaient présents :** Mme KWIATKOWSKI Fabienne, Mme DUPUIS Anne-Marie, M. DELCOURT Fernand, Mme DECOTTIGNIES Anne-Marie, M. KARAMANOS Ioannis, Mme DEVAUX Elisabeth, M. ROCHE Sébastien, Mme WIDMAR Magdaléna, M. DUVANEL Christopher, M. DUPUICH Quentin.

**Étaient absents représentés :** M. BERNARD Léon ayant donné procuration à M. DESAILLY Jean-Michel, Mme BOULONNE Olga ayant donné procuration à Mme DUPUIS Anne-Marie, M. CAPRON Ludovic ayant donné procuration à M. DUVANEL Christopher et Mme SOUFFLET-LEMANCEL Claire ayant donné procuration à Mme KWIATKOWSKI Fabienne.

M. DUVANEL Christopher est élu secrétaire.

**OBJET :** Délégation de signature pour délivrer une autorisation de demande d'urbanisme déposée par le Maire

Monsieur le Maire expose au conseil municipal avoir déposé le 9 septembre 2022 un dossier d'urbanisme portant déclaration préalable DP0620452200021 pour un projet personnel.  
Aussi, afin de respecter l'article L.422-7 du Code de l'Urbanisme indiquant notamment que si le Maire est intéressé au projet faisant l'objet de la demande de permis ou de déclaration préalable soit en son nom personnel, soit comme mandataire, le Conseil Municipal de la commune désigne un autre de ses membres pour prendre la décision.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L.2122-23 ;

Vu le Code de l'Urbanisme et notamment son article L.422-7 ;

Vu la déclaration préalable DP0620452200021 déposée le 9 septembre 2022 par Monsieur Jean-Michel DESAILLY ;

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- DECIDE de donner délégation de signature spécifique à Madame Fabienne KWIATKOWSKI, adjointe au Maire, pour la déclaration préalable DP0620452200021.

-Délibération transmise  
au représentant de l'État le 19 SEP. 2022

-Délibération publiée le 19 SEP. 2022



Pour copie conforme

Le Maire,

Jean-Michel DESAILLY